

En cas d'urgence

Contactez toujours

le PC de sécurité incendie

au

33.33

En cas :

d'accident

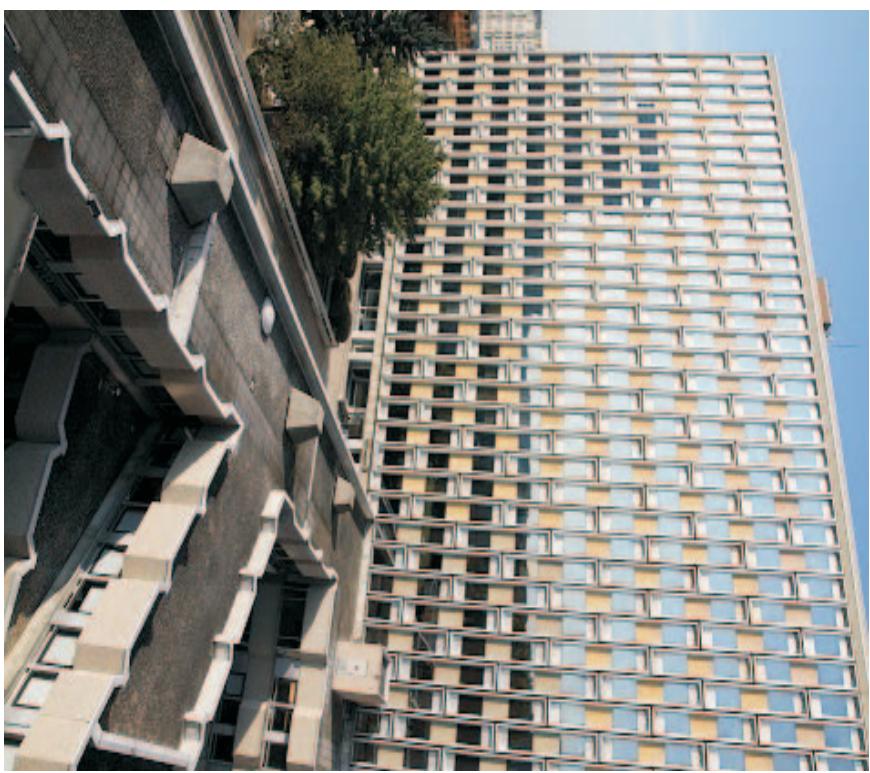
de malaise

d'incendie

COMMENT ÉVACUER ?

LIVRET DE SÉCURITÉ

Cité administrative d'État de Lyon Part-Dieu



La Cité Administrative d'État de Lyon (CAE)

Les moyens de communication avec le PC de sécurité

=> Effectifs : 1 500 fonctionnaires appartenant à différentes administrations (Ministères financiers, Agriculture, Direction des territoires, etc...) ;

=> Effectifs visiteurs : 2 000 personnes présentes et + sur site ;

=> Plusieurs bâtiments dont A, B, I (*immeuble de grande hauteur avec une réglementation spécifique*), parking souterrain et un restaurant inter administratif, le RIL.



Lorsque les circonstances l'exigent, l'évacuation de certaines zones ou de tout le bâtiment est ordonnée, par exemple lors d'un incendie ou d'une alerte à la bombe.

Ce livret est destiné à faciliter cette évacuation.

Prenez le temps de lire ce document. Il vous aidera à évacuer dans le respect des règles, en facilitant ainsi les opérations de secours.

En cas d'urgence, plusieurs moyens sont à votre disposition pour contacter le PC de sécurité :

- Téléphone : appeler le **33.33**

- **Téléphone rouge d'urgence**, bât I



- **Interphone** des paliers ascenseurs, bât I



N'hésitez pas à vous en servir **en cas d'urgence**

Que faire en cas d'incendie, d'accident ou de malaise ?

Contactez immédiatement le PC de sécurité

33.33

Les services de secours n'interviendront qu'à sa demande.

Les agents incendie* sont des secouristes qui possèdent une formation et des moyens adaptés. À chaque intervention, ils emportent un défibrillateur, une trousse de secours complète et une chaise roulante.

Même si vous êtes vous-même secouriste, signalez l'incident au 33.33.

Dès signalement, le PC de sécurité demande une intervention des pompiers ou une ambulance. Les agents de sécurité accompagneront les secours jusqu'au lieu d'intervention.

Le PC de sécurité est situé au bâtiment I - 1^{er} étage - derrière les guichets d'accueil du public.

Le responsable d'établissement pour tous les bâtiments de la CAE en termes d'évacuation est à l'initiative des opérations d'évacuation.

Il décide de l'ordre d'évacuation et de l'ampleur de celle-ci.

Il est également à l'initiative des opérations de réintégration.



* SSIAPI Service de sécurité incendie et d'assistance aux personnes.

Les consignes en cas d'évacuation

Ce qui vous protège

Quelques éléments importants qui vous permettront d'évacuer en toute sécurité :



Dès que les sirènes retentissent,
évacuez immédiatement.

Suivez les flèches d'évacuation et sortez par l'issue de secours la plus proche.



Ne revenez jamais en arrière sans y avoir été invité.

Des personnels formés, les Équipes Locales de Sécurité (ELS) sont là pour vous aider lors de l'évacuation. Écoutez leurs consignes. Ils sont identifiables par leur brassard.



Les personnes nécessitant un accompagnement se réfugient dans des **espaces d'attente sécurisés** accompagnées d'un ELS.

Rendez-vous au **point de rassemblement** le plus proche. Restez-y. Des informations et des consignes vous y seront diffusées par le



Si vous êtes exposés à des fumées, baissez-vous. L'air frais est près du sol.



Il est interdit de circuler en voiture dans les parkings lors d'une évacuation. Les portails seront fermés. L'évacuation se fait à pied par l'issue de secours la plus proche.



Les sirènes d'évacuation

Les sirènes sonnent pour vous indiquer qu'il faut impérativement évacuer. Ne perdez pas de temps et quittez les lieux sans délai. Une évacuation ne doit pas dépasser quelques minutes.

Le PC de sécurité dispose également d'un équipement de sonorisation lui permettant d'avertir les occupants par des messages spécifiques. Cette sonorisation est utilisée en complément des sirènes et permet d'organiser l'évacuation des bâtiments. Conformez-vous aux instructions données par haut-parleur.

Les portes coupe feu

- Elles ne doivent pas être bloquées, certaines se referment automatiquement lors d'une détection incendie.
- Leur fonction est de limiter la propagation de l'incendie, de la chaleur et des fumées.
- Dans l'IGH, la fermeture de ces portes garantit des zones sûres où les personnes ayant du mal à se déplacer peuvent attendre qu'on leur porte assistance.
- Ces portes coupe feu sont une protection. Respectez leur fonctionnement, ne mettez jamais d'obstacle à leur fermeture et ne portez pas atteinte à leur intégrité.

Les escaliers

Les zones de circulation sont protégées par des portes coupe-feu. Les fumées en sont évacuées et l'air y est renouvelé en permanence. Ces zones permettent une évacuation en toute sécurité pour les personnes valides.

Si l'escalier est enfumé, empruntez une autre issue de secours.



Les équipes locales de sécurité (ELS)

Leur fonction est de faciliter l'évacuation et de la rendre la plus rapide et efficace possible, ceci afin d'augmenter le niveau de sécurité de tous.

Les équipiers font partie du personnel permanent du bâtiment et sont formés à une mission spécifique. Ils prennent donc les mesures appropriées lors d'une évacuation.

Les occupants doivent se conformer à leurs indications.

Les ELS sont reconnaissables à leur brassard.



Quelles sont les missions des ELS ?

Selon qu'ils sont responsables d'étage, guide d'évacuation ou serre-filé, les ELS :

- S'assurent que tout le monde a bien compris qu'il faut évacuer et est en train de le faire ;
- Vérifient pour leur zone de surveillance que tout le monde a bien évacué et en rendent compte aux agents de l'équipe de sécurité ;
- Signalent toute anomalie (fumées, odeur suspecte,...) constatée lors de l'évacuation ;
- Accompagnent les personnes ayant des difficultés à se déplacer (handicap, malaise) en les aidant à évacuer ou les accompagnent dans un espace d'attente sécurisé et attendent les secours avec elles.

Les ELS ont un rôle complémentaire aux agents de sécurité de la société œuvrant sur le site.

La liste des ELS est affichée à chaque étage.

Où et par où évacuer ?

On évacue par l'issue de secours la plus proche !

Les occupants suivent les balisages d'évacuation pour sortir du bâtiment le plus simplement et le plus rapidement possible.



Une fois à l'extérieur, ils sont guidés par les ELS en toute sécurité vers le point de rassemblement le plus proche.

On évacue par les escaliers

=> **Bâtiment I** : les personnes ayant des difficultés à se déplacer peuvent prendre les ascenseurs, mais accompagnées.

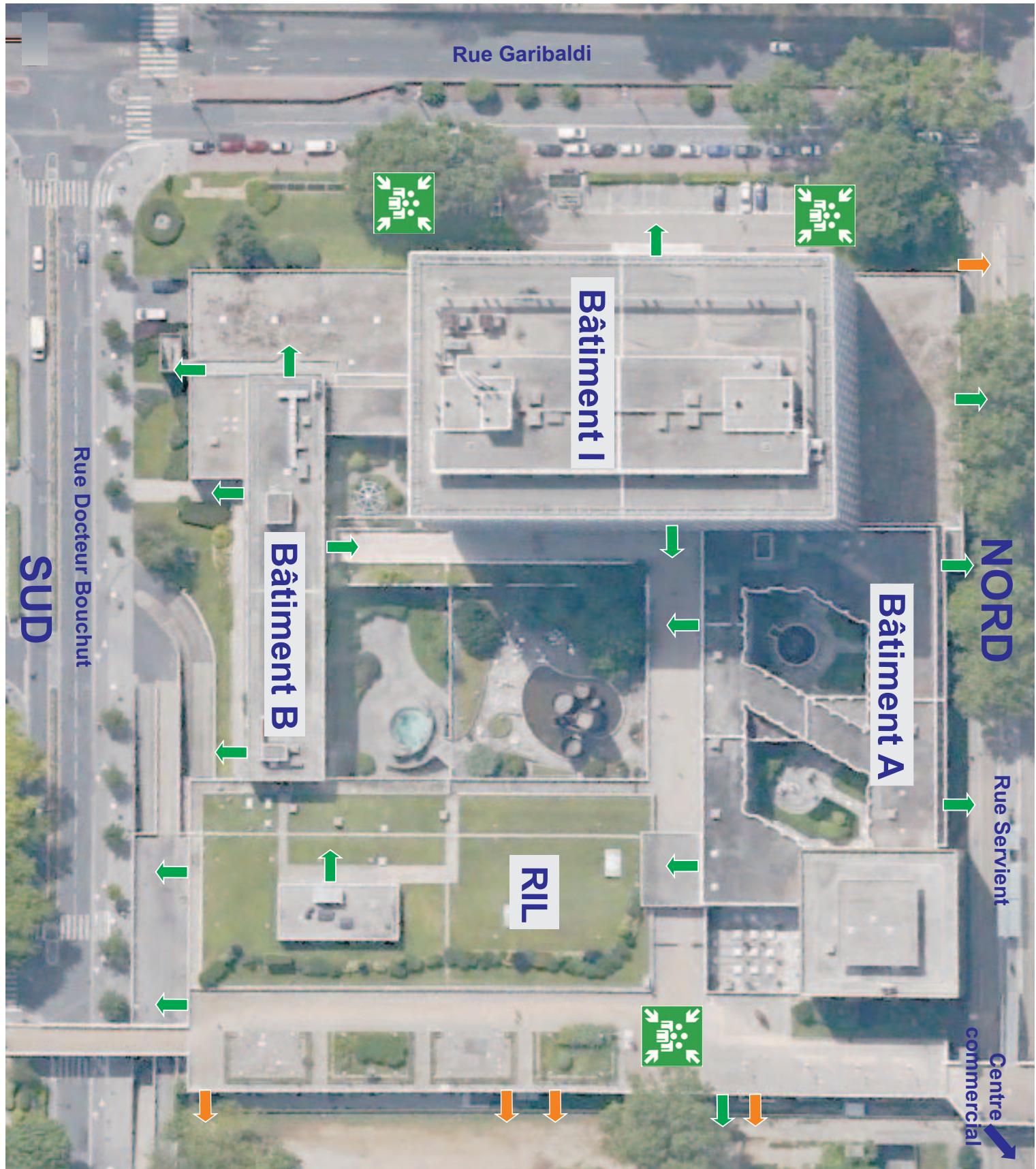
=> **Bâtiments A et B** : évacuer par les escaliers exclusivement.

=> **Parkings** : évacuer par les issues de secours.

On se rend au point de rassemblement le plus proche (cf. plan pages suivantes)

Tous les occupants doivent se rendre à l'un des points de rassemblement.

Des consignes y seront données par haut-parleur.



issue de secours
parking

point de rassemblement

